

Paris, le 30 mars 2015

PSA Peugeot Citroën : publication du Document de Référence 2014

PSA Peugeot Citroën annonce la publication de son Document de Référence 2014. Il a été déposé le 27 mars 2015 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° de dépôt D.15-0215.

Le Document de Référence 2014 peut être consulté sur le site Internet du Groupe www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique « Information réglementée ». Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Document de Référence 2014 inclut :

- le rapport financier annuel 2014,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur le contrôle interne,
- le communiqué relatif aux honoraires des Commissaires aux Comptes.

Les actionnaires de PSA Peugeot Citroën peuvent recevoir une copie de ce document par courrier électronique sur demande à l'adresse communication-financiere@mpsa.com ou en adressant une demande à PSA Peugeot Citroën, Communication Financière, 75, avenue de la Grande-Armée 75116 Paris.